



Avant-projet de Charte

Vocation 1 : *un territoire construit, vivant et animé ensemble*

Lajoux, lundi 15 décembre 2008

Relevé de décisions

Le Président Nast ouvre la séance en précisant que cette troisième réunion de concertation a pour objectif d'examiner le contenu des actions proposées ainsi qu'une première répartition des rôles entre le Parc et ses partenaires.

Axe 1 : Assurer la cohérence des politiques territoriales et sociales

- Le CIT doit être un moyen de mettre en œuvre des démarches participatives. Il peut être un relais entre la population et les élus. Il se doit d'être doté d'un minimum de moyens humains (action 1.1.1.4).
- Il convient de préciser le rôle du Conseil scientifique qui n'est peut-être pas à limiter aux seuls domaines de l'expertise et de la prospective, et qui doit concilier sciences « dures » et sciences sociales. Le fonctionnement du Conseil doit être réfléchi car il est souvent problématique (action 1.1.2.1).
- Le Parc doit avoir conscience que l'animation de la démocratie participative est chronophage.
- Il y a une différence de traitement entre l'offre de service « Ecole de musique de Pays » dont le contenu est précisé, et l'offre de service « Bibliothèque – Médiathèque » qui se limite à décrire un fonctionnement (mise en réseau) sans donner de sens à une politique en faveur de la lecture (actions 1.3.4.1 et 1.3.4.2).
- Le pragmatisme serait de commencer à créer l'Ecole de musique de Pays en privilégiant un rapprochement des écoles qui ont le même statut (action 1.3.4.2).
- La composition de la commission « Culture » doit être précisée. Il serait souhaitable qu'elle ne soit pas ouverte qu'aux seuls acteurs culturels (action 1.4.1.1).
- Plutôt que de parler de commission « Culture », ne pourrait-on pas proposer une « Agence culturelle », aux missions plus larges, plus opérationnelles, capable de jouer un rôle d'interface entre les artistes et les commanditaires, mais qui réclame évidemment des moyens humains plus importants. Le Parc du Morvan a développé une initiative de ce type. L'Agence culturelle travaille sur le statut de l'artiste, assure une médiation entre artistes et collectivités, s'occupe des contrats, organise et fait la promotion de la programmation culturelle. « Emploi, Sports et Jeunesse » jouait le même rôle sur Lons-le-Saunier (action 1.4.1.1).
- L'agenda culturel devrait s'inspirer d'un outil, aujourd'hui disparu, mais qui avait la même fonction sur Lons-le-Saunier et dénommé « Aperçu » (action 1.4.2.2).
- Il importe de travailler d'une part sur l'image Parc (action 1.5.2.2), d'autre part d'améliorer la visibilité du Parc sur le territoire (action 1.5.2.3). A ce titre, il conviendrait de réfléchir à l'opposabilité d'outils telles les Chartes paysagères.

Axe 2 : Partager et développer une culture commune du territoire.

- On peut s'interroger sur la nécessité de construire une « culture commune ».
- Il est à souligner les différentes manières dont le Parc entend développer sa relation avec les publics. Il faut encourager les diverses formes de réappropriation de la chose publique.

- Il faudrait être plus explicite sur l'idée de favoriser la prise de parole des habitants, notamment de ceux que l'on entend peu (action 2.1.1.1).
- Une des manières de faire pourrait être de passer par des animations enfants prolongées par l'organisation de débats avec les parents. Les artistes pourraient être sollicités (action 2.1.1.1).
- Donner la parole « à la base » est louable. Encore faut-il que le langage utilisé lui soit accessible.
- Si aller à la rencontre des habitants pour débattre avec eux est une bonne chose, encore faut-il réfléchir aux suites à donner à ces débats qui doivent pouvoir être suivis d'effets (actions 2.1.1.1 et 2.1.1.2).
- Les actions 2.1.3.1 et 2.1.3.2 sur les patrimoines matériels et immatériels et leur croisement avec les enjeux contemporains mériteraient d'être regroupées car l'une ne va pas sans l'autre.
- La formation des élus, comme celle proposée en action 2.1.4.1 est une nécessité. Mais il faut faire preuve d'imagination dans les modes de formation. Les voyages d'études sont à retenir. Mais on pourrait faire appel aussi à des artistes, proposer des jeux de rôles.
- Si l'Atelier pédagogique doit développer ses propres outils pédagogiques à utiliser sur place, il faut aussi penser à ce que les outils aillent vers les écoles...à condition que celles-ci les utilisent, ce qui a été peu le cas ces dernières années (action 2.2.1.2).
- Il est souhaitable de faire vivre la Maison du Parc à la fois en faveur des écoles et des élus qui la méconnaissent (actions 2.1.2.1 et 2.2.1.2).
- Les formations en partenariat avec l'Education Nationale seraient à développer (2.2.2.1).
- Le recentrage du Parc sur une politique pédagogique privilégiant des projets ciblés, à enjeux contemporains, expérimentaux, collectifs et associant de multiples partenaires, par le biais des appels à projets est une bonne chose, même si cela provoque des inquiétudes chez les associations à vocation pédagogique et nécessitera une adaptation de leur part (action 2.2.1.3).
- Les inspections d'académie souhaitent être associées à la définition des thématiques (action 2.2.1.3).
- Le rôle des délégués est important. Ils doivent pouvoir être des courroies de transmission, être un lien avec les habitants et faire remonter leurs préoccupations vers le Parc (action 2.3.2.3).
- Plus globalement, le Parc n'échappera pas à un débat sur la démocratie participative.

Axe 3 : Créer et expérimenter de nouvelles formes de vie sociale et culturelle

- Pour les projets collectifs avec les habitants, le Parc doit se rapprocher de la Fraternelle (actions 3.1.1.1 et 3.1.3.1).
- On parle de développer les services par les nouvelles technologies, certes, mais il ne faut pas oublier de privilégier l'humain (action 3.2.1.2).
- Plusieurs actions répondent à des attentes : le soutien aux porteurs de projets (action 3.2.2.1), le développement des résidences d'artistes (action 3.2.2.2), la valorisation et la diversification des lieux de diffusion artistique (actions 3.2.3.1, 3.2.3.2 et 3.2.3.3). On peut rajouter la diffusion de spectacles dans des lieux privés et l'idée de coupler résidences d'artistes et masterclasses. La question du lieu est intéressante car porteuse de transversalité.
- Face à l'essoufflement des organisateurs de festivals ou de concerts, peu accompagnés à ce jour, alors qu'ils sont aux prises avec de nombreux problèmes administratifs ou de logistique, l'émergence d'une structure d'appui centralisant les informations et facilitant les contacts serait de nature à les remotiver (action 3.2.2.1).
- Faire revivre les liens intergénérationnels est une idée à creuser. Il existe déjà différents « lieux » où ces liens sont créés (sociétés de musique, maison de retraite,...). C'est aussi un moyen de partager une culture commune ; de créer une identité sans risque de phénomène identitaire, toujours ambigu (action 3.2.5.1).

- Les missions du Conseil des jeunes sont à préciser (action 3.2.5.3). Il ne s'agit pas de faire de ce Conseil une politique alibi vis-à-vis des jeunes. La tranche d'âge proposée peut-être aussi à reconsidérer. Un travail avec les adolescents entre la première et la terminale serait à privilégier, car c'est un âge propice pour tisser des liens avec le territoire. En fait, la tranche d'âge dépend du rôle qu'on va donner au Conseil des jeunes.

Aspects généraux

- L'ambition du projet de Charte est forte mais elle doit tenir compte des moyens humains et financiers que le Parc pourra dégager pour mettre la Charte en œuvre.

- Les moyens humains risquent d'être constants. Au vu des orientations privilégiées dans cette vocation, un Chargé de mission « Culture » est une priorité. Dès lors il se peut que cette mission se substitue à une autre dans l'équipe actuelle du Parc.

- La mission « Culture » réclame des compétences spécifiques.

- Avant de réfléchir en termes de moyens humains et financiers, il serait utile de chercher à mieux travailler ensemble, à mutualiser nos moyens, à mieux se coordonner. C'est le sens des actions.

- Compte-tenu de l'ampleur des actions proposées et des moyens d'animation annoncés comme limités, il serait nécessaire que le groupe de travail établisse des priorités.

- Des priorités sont à définir mais l'abandon d'actions est à éviter. D'une part parce que l'on est sur une échelle de temps de 12 ans qui laisse un peu de temps pour mettre en œuvre les choses ; d'autre part parce qu'on ne connaît pas dans ce pas de temps les orientations que voudront privilégier les financeurs et les moyens financiers qu'ils pourront accorder. Il convient donc de se garder des marges de manœuvre, sachant que ce qui est écrit dans la Charte a toujours plus de chance d'être réalisé que ce qui n'y figure pas.

- Un tableau de synthèse du mode d'intervention du Parc serait utile. Ce tableau préciserait, action par action, si le Parc entend être : pilote, coordonnateur, incitateur, expérimentateur,...

- Un planning des actions à 3 ans permettrait de donner une lisibilité des priorités retenues à court terme.

- Les partenariats doivent être encore mieux précisés.